

Fondation de l'apiah

Rapport de gestion du Conseil de Fondation au Comité de l'apiah

2025

La Fondation de l'apiah est une organisation à but non lucratif dont les actions se divisent en plusieurs axes et qui visent à pérenniser les métiers utiles aux membres de l'apiah. Son but est de soutenir la main d'œuvre nécessaire à la branche défendue par la CCT des industries horlogère et microtechnique suisses par le versement de bourses, de primes ou de subsides. Les bourses sont destinées aux apprentis des entreprises membres de l'apiah et, depuis 2024 aux étudiants des écoles techniques (Le Locle, St-Imier, Porrentruy, Bienne, Le Sentier, Granges et Genève). Toujours dans les entreprises membres de l'apiah, les formateurs d'apprentis peuvent prétendre à des primes et les employés à des subsides lors de formations continues.

Depuis d'élargissement du cercle des bénéficiaires aux étudiants des écoles professionnelles, la Fondation a reçu les 2 premières demandes de bourse émanant de ces écoles en 2025. L'une d'entre-elles vient de l'Ecole professionnelle de Bienne, l'autre du Sentier. Ces demandes de bourses, ajoutées à celles des apprentis en formation dans les entreprises membres de l'apiah représentent un total de 10. Parmi elles, 6 apprentis se sont vus accorder une bourse allant de CHF 1'200.- à CHF 4'800.-. Pour les 4 autres demandes, soit elles ont été refusées, soit les dossiers étaient incomplets. La Fondation a également accordé un subside de CHF 2'400.- pour soutenir une formation continue. En 2025, CHF 27'500.- ont été versés à 55 formateurs au travers de primes. Ils ont formé 56 apprentis dans 18 formations différentes.

En 2025, les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 57'893, malgré l'augmentation de l'octroi de bourses, de primes et de subsides et de l'absence de don de l'apiah. La bonne tenue des titres, avec un gain non réalisé de CHF 146'113.- en est la principale raison.

La Chaux-de-Fonds, le 20 avril 2026

La vice-présidente :



S. Favre

La secrétaire :



J. Oberli